



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prise de position du Canton

" Concept Lynx Suisse " de l'OFEFP : insuffisant pour apaiser les tensions

A l'instar de Fribourg et Berne, le Canton de Vaud salue la publication du "Concept Lynx Suisse" présenté lundi passé par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. S'il partage l'avis de l'Office fédéral sur certains points, il déplore en revanche le manque d'autonomie laissée aux cantons en matière de gestion du lynx. En conséquence, le Canton demande au Directeur de l'OFEFP de reconsidérer sa position notamment sur le plan des compétences.

Le Canton de Vaud juge positifs :

- l'augmentation des aides fédérales à la prévention des dommages causés par le lynx,
- l'extension des possibilités d'indemnisation des dommages subis,
- le principe d'une intervention par le tir sur des lynx provoquant de graves dommages,
- le déplacement des lynx vers d'autres régions.

Néanmoins, il conteste le seuil accordant une autorisation de tir d'un animal causant des dommages insupportables: ce seuil a été maintenu à 15 moutons tués alors que le Canton avait demandé son abaissement à 10 moutons dans un rayon de 5 kilomètres, en tenant compte des dégâts provoqués l'année précédente, mais pour autant que les possibilités de dérogation prévues par la Confédération soient supprimées. Pour le Canton, cette solution représentait un geste tout à fait acceptable, allant dans le sens des milieux craignant les impacts du lynx.

De plus, le Canton estime que le " concept lynx suisse " devrait laisser davantage de

compétences aux régions. Le pouvoir donné aux commissions consultatives intercantionales n'est pas suffisant : ces commissions devraient pouvoir être consultées avant toute décision sur la gestion du lynx. De l'avis du Canton, seule l'association des partenaires locaux au processus de décision peut amener à une responsabilisation des autorités locales dans la gestion de ce dossier et diminuer ainsi les tensions constatées aujourd'hui dans certaines régions.

En ce sens, le Canton de Vaud demande au directeur de l'OFEFP, M. Philippe Roch, de reconsidérer sa position sur ces points.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/ 316 45 00
Cornelis Neet, conservateur de la faune, 021/ 694 82 01 ou 079 237 42 52